

De quoi parle-t-on quand on parle d'écobuage ?

Chapô Nunatak.

« Le feu pastoral a pour lui le privilège de la tradition »¹, fait effectivement le constat d'un argumentaire largement répandu chez celles et ceux qui défendent les pratiques de brûlage de végétaux, trop communément appelées écobuage.

Tradition : un terme à questionner.

Avant d'aller plus loin il convient d'ausculter un peu de l'idée de « tradition », et surtout l'idée qu'elle serait comme un argument indépassable, qui clôt le débat. Il convient de s'arrêter, tant cette invocation, dans les échanges, les conflits que suscitent de nombreux sujets -et pas seulement les feux de végétaux- apparaît comme l'argument final. « Pas toucher ! c'est une tradition... on a toujours fait comme ça, ça se discute pas ! » Nous devons être nombreuses et nombreux à pouvoir se souvenir d'échanges multiples où des propos de ce type ont été prononcés.

Pourtant, rien de plus inconsistant que l'évocation politique de la tradition : quand elle est ainsi utilisée, c'est comme si on passait avec grosse brosse une peinture bien épaisse et recouvrante pour lisser les aspérités d'un mur. Une couche de traditionalisme qui fait autorité, mais dès qu'on y regarde de plus près on voit le vernis se fendiller, s'écailler et laisser place à un regard du présent vers un passé reconstruit à partir d'éléments choisis, déformés. Une construction, volontaire ou non, pour justifier une situation d'aujourd'hui. La tradition permet alors de dessiner des appartenances et des rejets, des groupes opposés entre qui l'accepte, la brandit et qui la rejette ou la discute. Dans le cas qui nous intéresse, on ne peut que partager cette observation : « c'est un peu comme si le fait d'être contre les écobuages, (...), c'était d'abord une manière de se placer dans le jeu des positions sociales de la vallée, d'affirmer une proximité avec d'autres qui sont un peu comme nous. A l'inverse mais de manière rigoureusement identique, être pour, c'est une manière d'affirmer son autochtonie (réelle ou en construction, ajouterais-je) de se distinguer des autres, qu'on peut nommer *écolos*, *étrangers*, ou bien *parisiens*. »²

Tout comme le mot lui-même, les traditions ont une histoire, ne sont même, si on se rappelle le lien étroit entre tradition et transmission, qu'histoire. Une tradition pour rester vivante doit se transmettre, passer de génération en génération, de père en fils aurait-on dit il y a peu encore... Elles ont un début d'abord, le plus souvent datable. Les exemples parmi les plus évidents et faciles, se trouvent dans les nombreuses traditions culinaires, européennes, méditerranéennes qui utilisent ces ingrédients comme la tomate, le maïs, le haricot et autres légumes arrivés dans les bagages retour d'Amérique depuis le XVI^e siècle..

Un début et une fin pour beaucoup qui disparaissent ou survivent difficilement avec le folklorique, comme pour les habits traditionnels. Quelles femmes se promènent encore dans les Pyrénées béarnaises avec un capulet rouge ou noir selon l'âge sur leurs coiffes rondes ? Et ailleurs, avec d'autres coiffes de la Bretagne à l'Alsace en passant par la Catalogne ou le Cantal, les habits traditionnels ne sont que l'expression d'un musée vivant.

Mannaïg Thomas explique et raconte bien dans un entretien radiophonique³ que les traditions, c'est tout le contraire d'une immuabilité, d'une immémorialité. C'est plein d'une histoire, souvent d'un début plus ou moins bien repéré, d'une histoire faite d'évolutions, d'adaptations et de ruptures. La tradition, n'en déplaise justement aux traditionalistes politiques de tous bords qui voudraient nous enfermer dans le non-discours, la non-transmission, est mouvante sans cesse en évolution.

On nous dit couramment que, dans les Pyrénées, c'est juste dans la partie basco-béarnaise qu'existe une tradition de l'élevage de brebis laitières pour fabriquer du fromage. Et pourtant dans leurs récits, des voyageurs, encore au cours du XIX^e siècle, pouvaient se fournir en lait de brebis tant en Aragon qu'en Ariège. Charles Packe à 3 ou 4 reprises dans ses écrits (1862- 1893) mentionne plus ou moins

¹ Brindille Ardente : « Allumer le feu? Ecobuages:feux de positions » Nunatak N°9, p.46.

² Brindille Ardente : idem, p. 48-49.

³ <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/questions-du-soir-l-idee/tradition-selon-mannaig-thomas-2229938>. Voir aussi l'ouvrage écrit avec Laurent Le Gall : *Tradition*, Anamosa, 2024, 112 p.

explicitement avoir consommé du lait de brebis⁴. Le botaniste Augustin Pyramus de Candolle, dans sa traversée des Pyrénées en 1807, lors de l'ascension au Montcalm raconte : « « nous avons monté jusqu'à la plus haute cabane de la montagne, on la nomme cabane d'Estansoure ; elle était habitée mais les maîtres étaient absents ; en les attendant nous nous y sommes établis et nous avons bu leur lait, et avons dîné. (...) Nous sommes revenus à la cabane dont le maître était arrivé peu après ; (...). Nous avons bu aussi du lait de brebis chaud... »⁵. Cette dernière mention illustre une réalité ariégeoise que décrit Michel Chevallier dans *La vie humaine des Pyrénées ariégeoises*. « La production laitière de la vallée de l'Ariège serait pratiquement nulle, s'il n'y avait le fromage de brebis ; celui-ci est uniquement fabriqué sur les estives où il est mentionné depuis le XIII^e siècle. »⁶ Une fabrication fromagère qui a duré près de 600 ans est mise de côté par les représentant·es agricoles et autres élu·es qui défendent la tradition pastorale ariégeoise et l'absence de gardiennage des troupeaux ! Comme bien d'autres, elles font un tri dans ce qui est à retenir et ce qui est à occulter ; à moins que ce soit réellement non su.

Ces quelques exemples suffisent à montrer que « la tradition » est une réalité toujours difficile à manier car mouvante, en perpétuelle évolution. Dans le domaine pastoral qui nous intéresse ici, vouloir fonder les pratiques d'aujourd'hui et demain sur une réalité immémoriale traditionnelle relève de l'illusionnisme, même en matière de feux de végétaux.

L'écobuage n'est pas le feu pastoral...

Le feu de végétaux volontaire, contrôlé et dirigé comme outil de création, d'entretien, de maintien d'espaces productifs a effectivement une longue histoire, s'inscrit dans des pratiques culturelles et pastorales anciennes sur de nombreux terroirs et même continents. Lors des mégafeux en Australie en 2019-20, nombre de commentaires ont rappelé les traditions ancestrales et millénaires de certains groupes aborigènes qui pratiquaient les brûlis. Géo, par exemple, énonce que « les peuples autochtones australiens ont géré le risque incendie au moyen de brûlis qui reflétaient leur parfaite compréhension des écosystèmes »⁷. Les feux de végétaux peuvent effectivement être un outil de gestion « écologique » des espaces car ils présentent de nombreux intérêts, à commencer par la facilité de mise en œuvre, l'efficacité pour de grandes surfaces peu accessibles, ou la dimension préventive. Il ne s'agit pas en affirmant cela d'oublier des réalités plus problématiques, en particulier celles sur la pollution aux particules fines récemment apparue sur le devant de l'écran de fumée. Historiquement les feux qui embrasaient les Pyrénées n'ont pas toujours eu la même fonction agro-pastorale. Le feu a été un outil pour ouvrir des espaces propices à la sédentarisation, à la culture et à l'élevage. La pratique de la culture sur brûlis, après nettoyage manuel, semble attestée jusqu'au XVIII^e siècle. Ce ne serait qu'au siècle suivant que le brûlis pastoral devient quasiment l'unique forme d'utilisation du feu, pour l'entretien des pâturages. Pratique de plus en plus réglementée et se réalisant, du fait des déprises agro-pastorales, souvent sur des surfaces de plus en plus grandes. Les feux de végétaux sont peut-être plus divers que ne voudrait le laisser croire leur réunion sous le terme erroné d'écobuage, et ce depuis la fin du XIX^e siècle.

L'écobuage n'a rien à voir avec l'activité pastorale. C'est une pratique de défrichement, à l'aide d'une écobue, suivi du brûlage des mottes enlevées en vue d'une culture de céréales. L'écobue est une sorte de houe recourbée et large qui permet d'enlever les herbes avec leurs racines. Mises en tas, elles sont alors brûlées. On est loin des pratiques aujourd'hui mises en avant sous ce nom. On regrettera, surtout dans une époque où l'imprécision des mots ouvre grand la porte des démagogies les plus dangereuses, que les scientifiques qui s'intéressent à ces pratiques ne résistent pas à l'emploi imprécis du terme « écobuage », source de confusion.

La pratique de feux dirigés qui nous intéresse dans les montagnes, et les Pyrénées en particulier, ce sont les « feux pastoraux ». Ils concernent essentiellement les estives intermédiaires de l'étage montagnard (1000 – 1800 m environ), celles qui sont les plus proches des zones habitées et non les

⁴Charles Packe, *Guide des Pyrénées et autres textes (1862-1893)*, traduction de l'anglais et notes, Joseph Cuétous, 2023 ; Solanhets, 352 p.

⁵ Augustin Pyramus De Candolle ; *Voyage de Tarbes 1807, première grande traversée des Pyrénées. Un voyage dans le midi de la France*, présenté par Alain Bourneton, 1999, Loubatières, p.192.

⁶Michel Chevallier ; *La vie humaine dans les Pyrénées ariégeoises*, Milan, 1984, p.297.*

⁷ <https://www.geo.fr/environnement/prevention-des-feux-en-australie-le-savoir-ancestral-aborigene-plebiscite-199868>, consulté le 30/03/2025. Voir aussi, Barbara Glowczewski, *Réveiller les esprits de la terre*, éditions Dehors, 2021, p.112-115.

pelouses alpines. Ils impliquent logiquement un accompagnement du brûlage par une pratique pastorale, et idéalement une pratique pastorale qui permet de prolonger l'effet du feu, de manière à y revenir moins souvent. La présence de troupeaux conduits, gardés, qui vont piétinant le sol, serait souvent bienvenue, semble-t-il, à lire les études et le récent article de synthèse de Jean-Paul Métailié paru en 2019⁸. Idéalement, les brûlages pastoraux accompagnés de pacages conduits ne devraient revenir sur les mêmes espaces que tous les 5 à 10 ans environ, en fonction des végétaux, nous disent ces savant·es observateur·rices du feu.

Il convient aussi pour comprendre les pratiques d'aujourd'hui de prendre en compte les contextes sociaux et économiques dans lesquels évoluent les éleveur·ses, les paysan·nes de montagne comme le rappelle Brindille Ardente dans « Allumer le feu ? »⁹. A commencer par les réalités démographiques et économiques qui réduisent à une ou deux personnes la vie d'une exploitation. Les répétitions de feux dans des espaces manifestement sous pâturés invitent à chercher aussi d'autres raisons, notamment liées aux aides de la Politique Agricole Commune (PAC). Présenter sur les documents graphiques de référence produits par les satellites, des espaces aux végétations herbacées plutôt que des friches et des fougères, permet de toucher des primes à l'hectare plus importantes. Avec d'autres raisons plus socio-culturelles (affirmation du chez soi, etc.), cet intérêt financier non-dit rend difficile la réflexion sur la pratique, tant la raison économique hypertrophie nos regards.

C'est peut-être bien ce qui se passe dans les estives basses du Monné (entre 600 et 1200 m), dans le Haut-Adour. Y pacagent tous les ans, au mieux une centaine de vaches, sur une surface de plusieurs centaines d'hectares. Régulièrement, tous les deux ou trois ans en moyenne, est brûlé tout ou partie de cet espace, comme cette année encore. La pression pastorale y est trop faible et trop peu dirigée, les vaches revenant sur les mêmes espaces ouverts de cette mosaïque végétale. L'enfrichement avec son développement de fougères, ronces, bruyères... est d'une année sur l'autre le même, et ce malgré les brûlages répétés. Et toute une chacun de voir cette immuabilité à court terme des effets du brûlage, d'en ressentir souvent les nuisances, en particulier en terme de fumées et particules à respirer.

Un brûlage mieux conduit dans le temps, parcellisé, avec la mise en œuvre d'un pâturage contrôlé, ne permettrait-il pas d'améliorer l'estive, de laisser des espaces en libre évolution, de rendre le feu plus rare et donc mieux accepté ? Mais qui pour le faire ? Quels retours financiers mettre en place pour des pratiques plus en phase avec les réalités multiples d'un territoire ?

... ni les autres pratiques de brûlage rencontrées

A côté de ce feu pastoral dont l'objectif d'amélioration des basses estives recèle une légitimité initiale, nous croisons d'autres pratique de feux de végétaux, englobés sous la dénomination générale et erronée d'écobuage. En restant sur le terrain du Haut-Adour, nous croisons au moins deux autres formes de brûlage par les terrains et le fonctions qui sont les leurs. Le nettoyage, le « faire propre » par le feu purificateur en sont les raisons le plus souvent avancées.

Sans aucune raison pastorale affichée, la commune de Gerde (carte jointe) brûle quasiment tous les ans les pentes sèches, friches délaissées, non utilisées par les éleveurs, d'une colline, le Castet. La zone brûlée est circonscrite par des espaces urbanisés notamment depuis les années 1950-60, un lotissement existe sur le plat sommital et la plaine au pied est en grande partie urbanisée, notamment au nord. C'est aussi devenu une zone riche en biodiversité tant floristique (23 % de la flore du département) que faunistique (vipères, couleuvres, lézards verts, papillons dont l'azuré du serpolet et de nombreux autres animaux et habitats potentiels...). On sait que le feu, même répété tous les ans, n'apportera que peu de changements, par contre la presque totalité des arbres (chênes, merisiers, hêtres, frênes, pins et autres) sont plus ou moins marqués par le feu à minima à leur base, parfois jusqu'aux premières branches... Les fumées embrument souvent les quartiers proches et, en 2023, les rues du village, durant quelques heures, étaient prises dans un smog digne du Londres

⁸ Jean-Paul Métailié, « Retour de flammes. Le feu a-t-il encore une place dans la gestion de l'environnement pyrénéen », *Pyrénées*, n° 280, oct-nov 2019, p. 19-44

⁹ Brindille Ardente : op. cit., p. 47-48.

victorien ou des rues Lahore à l'automne 2024. On comprend que dans ces conditions, des habitant·es s'opposent, s'indignent. Aucun projet pastoral, juste la volonté affirmée par des élu·es de la commune de « faire propre », de « détruire la vermine, les vipères » explique un conseiller municipal. L'exemple même d'un feu où la référence à la tradition, reprise par certain·es élu·es d'autant plus facilement que c'est « un écobuage », n'a guère de sens.

Plus flou, plus intermédiaire entre les deux cas présentés, on brûle sur pied pour nettoyer des talus et des prairies de plus plus en plus gagnées par la fougère et la ronce, faute de pacage suffisant notamment. Le « on » indéterminé va bien ici, car il peut s'agir d'exploitant·es agricoles comme de propriétaires ou d'utilisateur·rices sans statut agricole. Iels ont recours régulièrement au feu, alors que les parcelles sont accessibles, aux troupeaux, à la mécanisation, et pourraient être broyées par exemple. La facilité et le moindre coût du procédé expliquent largement ce recours à « l'écobuage ».

Ces exemples suffisent à montrer que sous un même vocable englobant ce sont des réalités différentes qui se dessinent. Comment mettre sous le même terme, le feu « pour faire propre », sans projet pastoral et le feu pastoral intégré dans une démarche plus large d'amélioration des pratiques pastorales ? Si les feux pastoraux peuvent avoir des arguments pour eux, le feu pour « faire propre » ne crée-t-il pas que de la fumée... toxique. Pour chaque projet de mise à feu, il est bien de savoir en les nommant correctement, à quel genre de pratique on affaire. Cela pourra permettre alors à toutes de pouvoir poser les questions du pourquoi, du comment, de poser un regard sur les mesures d'accompagnement pastoral qui les rendent encore plus légitimes. Il faut prendre le temps de se questionner, avoir des grilles de lecture qui permettent à tout un·e de participer à des concertations, à ces commissions locales d'écobuage qui existent dans nombre de départements pyrénéens mais restent des commissions fermées le plus souvent dont les avis sont rarement rendus publics, accessibles à toutes.

En effet, dans nombre de départements pyrénéens, des procédures de déclarations, d'autorisations ont été mises en place, souvent sous le nom de commission locale d'écobuage (CLE), où siègent essentiellement, à côté des services publics et des administrations concernées (environnement, agriculture, pompiers...), élu·es, représentant·es agricoles et chasseurs, plus rarement association de protection de la nature et de randonnée. Il n'existe pas de texte réglementaire quant à leur composition, et rares sont celles où les associations indépendantes, citoyennes sont présentes. Dans ce cadre de concertation qui est loin d'apporter réponse à toutes les questions et problématiques, clarifier les termes et surtout les raisons des demandes de brûlage, permettrait de faire des pas pour sortir de cette confusion que le recours à l'argument « c'est la tradition ! » renforce.

Un tout petit début...

Renaud de Bellefon.

(légende de la carte)

Brûlage en zone péri-urbaine

Cette carte est extraite du dossier déposé à la Commission Locale d'Ecobuage en 2023. Juste au sud, on ne le voit pas sur la carte, après le cimetière et le camping (3 voies tracées en courts segments séparés), se trouve le cœur du village. A l'opposé, en haut de la carte (Nord), la zone à brûler jouxte l'aire de jeux très fréquentée. Des maisons dessus et dessous la zone à brûler, Bagnères-de-Bigorre juste au nord, le village juste au sud, aucun pâturage depuis des décennies même dans les parties basses.